

Programme d'aide à la production de logement social réutilisant le foncier



Département de la Vendée

Karine de SAINT MICHEL

Pôle Infrastructures et Désenclavements – Direction des Routes, des Mobilités et de l'Habitat – Service Habitat
40 rue du Maréchal Foch – 85 923 LA ROCHE-SUR-YON Cedex
Tel : 02 28 85 86 02

karine.desaintmichel@vendee.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Offrir des solutions de logements locatifs sociaux en centre-ville/centre-bourg à proximité des services en réutilisant des bâtis ou en démolissant des bâtis inexploitable et/ou sans intérêt architectural afin de réutiliser le foncier.

TYPE D'AIDE

Subvention d'investissement

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Zone géographique couverte par la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et le Département de la Vendée.

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Opérateurs HLM, collectivités territoriales, EPCI, organismes agréés « maîtrise d'ouvrage d'insertion ».

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Réhabiliter un bâti de plus de 15 ans ou démolir un bâti inexploitable et réutiliser le foncier pour produire du logement locatif social ordinaire de type PLUS, PLAI et/ou PLS. Le cas échéant, la part des logements PLS devra être minoritaire.
- Opération située en centre-bourg ou centre-ville à proximité des services et commerces
- Niveau de consommation énergétique du logement après travaux inférieur à 230 kWh/m²/an. La commune ou l'EPCI du lieu d'implantation devra être facilitateur du projet

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- 5 000 € maximum par logement réhabilité, dans la limite 50 000 € par opération
- 2 500 € par logement reconstruit après démolition dans la limite de 25 000 € par opération

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2022 : 145 000 €

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

En 2021 : 4 opérations ont été accompagnées pour 57 500 € pour la production de 47 logements

